



# Enquête SPG sur les conseils d'établissements – janvier 2009 – Résultats et commentaires

A.	<b>Conditions de l'enquête</b> (tableau 1 – participation des régions).....	p. 1
B.	<b>Principales réponses aux 7 questions de l'enquête</b> .....	p. 2
C.	<b>Résultats complets</b> (tableau 2 – résultats des 5 régions).....	p. 3
D.	<b>Quelques analyses</b> .....	p. 3
E.	<b>Conclusion</b> .....	p. 4
F.	<b>Annexes 1 et 2</b> (questionnaire + résolution de l'AD du 27 janvier).....	pp. 5 et 6

Le comité – 4 février 2009

## A. Conditions de l'enquête

L'envoi d'un questionnaire a été décidé par le comité le 5 janvier 2009 suite aux mécontentements et questionnements qui remontaient du terrain. Le document a été validé le 12 janvier et envoyé aux délégué-e-s de chaque établissement le 13. Les délégué-e-s (ou correspondant-e-s de bâtiment) avaient pour charge de distribuer le document à leurs collègues, de récolter les réponses individuelles et d'établir un décompte sur un formulaire ad hoc. Ces décomptes devaient être remis à la SPG au plus tard le 27 janvier, lors de l'Assemblée des délégué-e-s (AD). Le dépouillement a eu lieu en séance lors de l'AD du 27 janvier.

### Une forte participation des établissements

Sur les feuilles de décompte, les délégué-e-s devaient en outre ajouter si leur établissement avait un conseil préexistant et le nombre de classes. 74 établissements sur 91 (81,3%) ont participé à l'enquête et représentent, d'après les chiffres fournis par les délégué-e-s, 1'348 classes sur 1'642 (82,1%). Toutefois, dans certains cas, les réponses ne parviennent que d'un seul bâtiment. La communication au sein des établissements répartis sur plusieurs sites semble toujours problématique. Dans d'autres cas, le faible nombre de réponses en regard du nombre de classes a été expliqué par les délégué-e-s comme un désintérêt manifeste du corps enseignant par rapport aux conseils ; il est cependant ardu d'interpréter correctement le silence relatif des collègues.

### Manque d'enthousiasme pour les conseils ou surcharge de travail ?

Le nombre de réponses est inférieur au nombre de classes qu'il est censé représenter, alors qu'il aurait pu largement le dépasser (temps partiels, maîtres spécialistes, etc.). Avec 1'020 réponses individuelles, la masse est toutefois suffisamment significative pour faire ressortir de manière fiable les avis majoritaires. Enfin, même si le questionnaire de l'enquête était limité à des questions à choix multiples pour simplifier le dépouillement, le décompte des 40 réponses possibles de chaque formulaire a requis un travail soutenu (74 x 40 = 2'960 chiffres à saisir, sans compter les établissements où deux ou trois bâtiments ont répondu séparément, ni tous les totaux à effectuer ensuite !). Que les trois collègues qui ont accompli ce travail le 27 janvier lors de l'AD soient ici remerciées chaleureusement !

Tableau 1 – participation par région

Région	Nb de réponses d'établissement	% participation établissements	Nb de réponses indiv. récoltées	Nb de classes correspondant	Conseil existant	
					Oui	Non
BERTRAND	13 / 18	72,2%	185	245	1	12
GEISENDORF 1	15 / 18	83,3%	199	266	1	14
GEISENDORF 2	14 / 17	82,4%	207	274	2	12
THÔNEX	17 / 19	89,5%	202	264	1	16
VUILLONNEX	15 / 19	78,9%	227	299	4	11
<b>TOTAUX</b>	<b>74 / 91</b>	<b>81,3%</b>	<b>1020</b>	<b>1348</b>	<b>9</b>	<b>65</b>

## B. Principales réponses aux 7 questions de l'enquête

**1. D'une manière générale, êtes-vous favorable à la création de conseils d'établissement ?**

**« Oui, mais avec des réserves » (44%)**

Les enseignants ne sont donc pas hostiles d'emblée à cette nouvelle instance mais ne sont pas prêts non plus à l'accepter sans certaines garanties (qui restent à définir). Le résultat principal est entouré des deux réponses qui viennent ensuite : « Non » à 27% et « Oui » à 21%. Ces trois réponses correspondent donc au 92% des avis exprimés.

**2. Estimez-vous connaître le règlement C 1 10.19 ? (règlement sur les conseils d'établissement)**

**« Non » (46%)**

Sans équivoque, les informations censées être diffusées et lues n'ont pas atteint leur objectif. Le « Oui, approximativement » suit en recueillant 39% des réponses. A noter que le « Non » constituait la quatrième réponse possible, la plus négative donc.

**3. Les modalités concernant les élections de chaque catégorie des membres permanents du conseil d'établissement vous semblent-elles claires ?**

**« Oui, grosso modo » (45%)**

Cette réponse est jugée a posteriori assez étonnante dans la mesure où l'arrêté du département relatif aux élections (du 11 déc. 2008) n'était pas connu du corps enseignant, comme cela a été révélé par la suite. Le 25% répond même « Oui » et seulement le 19% avoue un « Non ». Cela peut être vu comme révélateur d'un certain flou et de la confusion qui a pu exister entre le règlement sur les conseils et l'arrêté sur les élections des conseils.

**4. Comment jugez-vous l'information sur les conseils qui vous a été fournie à ce jour ?**

**« Bonne » (45%) – « Insuffisante » (45%)**

Une égalité presque parfaite (à 1 voix près !) qui montre que sur cette question en particulier, les avis sont on ne peut mieux partagés. Elle paraît contradictoire avec la réponse à la Q 2.

**5. Pensez-vous que votre établissement est prêt pour la mise en place d'un conseil au printemps ? (si votre établissement a déjà un conseil en place, répondez dans la perspective de devoir l'adapter au règlement)**

**« Oui » (41%)**

Ce résultat est toutefois suivi du « Non, il faudrait différer » (32%). En fait, si l'on compte les réponses « Oui, sans aucun doute » (4%) et « Oui », on obtient 45% de voix favorables ; en additionnant les « Non, il faudrait différer » et les « Non » (17%) tout court, on arrive à 49% d'avis plutôt négatifs.

**6. Comment qualifiez-vous les relations actuelles entre les parents (APE, cas échéant) et le corps enseignant ?**

**« Bonnes » (72%)**

Ce pourcentage, le plus élevé de toute l'enquête, représente indéniablement la bonne nouvelle. Le score est même renforcé par le fait qu'un 11% juge les relations avec les parents « Excellentes ». A partir de là, on peut soit estimer que c'est de bon augure pour la mise en place des conseils, soit penser que les conseils seront peut-être superflus vu que la collaboration est déjà satisfaisante.

**7. Qui, selon vous, seront les premiers bénéficiaires de la mise en place du conseil ?**

**« Les parents » (33%)**

Sur 9 réponses possibles, les parents sont très clairement désignés comme ceux qui retireront le plus profit des conseils. Suit l'item « aucune catégorie » (17%) qui laisse quand même penser que l'utilité des conseils n'est pas vraiment acquise. Ensuite viennent « les directeurs d'établissement » (16%) et « toutes les catégories » (15%). Enseignants (4%) ; élèves (6%)...

## C. Résultats complets

**Tableau 2 – résultats des 5 régions** (en **rouge** le % le plus élevé ; en **bleu** le ou les autre-s % significatifs)

1. D'une manière générale, êtes-vous favorable à la création de conseils d'établissement ?										
1'020 R	Oui, entièrement	Oui	Oui, mais réserves	Non	Sans réponse					
Total	63	219	451	278	9					
%	6,2%	21,5%	44,2%	27,3%	0,8%					
2. Estimez-vous connaître le règlement C 1 10.19 ? (règlement sur les conseils d'établissement)										
1'020 R	Oui, parfaitement	oui	Oui, approximativ.	Non	Sans réponse					
Total	17	128	396	472	7					
%	1,7%	12,5%	38,8%	46,3%	0,7%					
3. Les modalités concernant les élections de chaque catégorie des membres permanents du conseil d'établissement vous semblent-elles claires ?										
1'020 R	Oui, parfaitement	Oui	Oui, grosso modo	Non	Sans réponse					
Total	94	257	461	198	10					
%	9,2%	25,2%	45,2%	19,4%	1,0%					
4. Comment jugez-vous l'information sur les conseils qui vous a été fournie à ce jour ?										
1'020 R	Excellente	Bonne	Insuffisante	Inexistante	Sans réponse					
Total	34	459	458	32	37					
%	3,3%	45,0%	44,9%	3,2%	3,6%					
5. Pensez-vous que votre établissement est prêt pour la mise en place d'un conseil au printemps 2009 ?										
1'020 R	Oui, aucun doute	Oui	Non, à différer	Non	Sans réponse					
Total	39	417	324	175	65					
%	3,7%	40,9%	31,8%	17,2%	6,4%					
6. Comment qualifiez-vous les relations actuelles entre les parents (APE, cas échéant) et le corps enseignant ?										
1'020 R	Excellentes	Bonnes	Difficiles	Inexistantes	Sans réponse					
Total	114	732	62	65	47					
%	11,2%	71,8%	6,1%	6,4%	4,5%					
7. Selon vous, quelle sera la catégorie la première bénéficiaire de la mise en place du conseil ?										
1'129 R*	Enseign.	Parents	Dir-E	Autorités	Admin.	Parascol.	Elèves	Toutes	Aucune	Sans rép
Total	39	340	165	54	28	30	61	148	174	90
%	3,8%	33,3%	16,2	5,3%	2,7%	2,9%	6,0%	14,5%	17,1%	8,8%

\* le nombre de réponses à la question 7 est supérieur à ceux des 6 autres (+ 109) parce que les enseignant-e-s – malgré les consignes © – ont mis parfois plusieurs croix... Les pourcentages sont néanmoins calculés à partir du nombre de référence 1'020 (qui correspond au total de questionnaires traités) et leur somme dépasse donc le 100% (110,6%). Par ailleurs, d'autres réponses ont été proposées (mais non comptabilisées) : le DIP, Charles Beer, le Conseil d'Etat...

## D. Quelques analyses

### Avertissement

Beaucoup de données pourraient être croisées et fournir ainsi de plus amples informations. Toutefois, ce travail aurait pris un temps considérable et le comité a préféré faire des choix, quitte à ne pas exploiter entièrement les résultats d'une enquête qui se voulait quand même, au départ, assez simple (tant pour les collègues qui voulaient y répondre que pour la SPG qui devait la dépouiller), sans possibilité pour les enseignants de rédiger des commentaires.

### Conseils préexistants

Les 9 établissements qui ont signalé déjà fonctionner avec un conseil d'établissement proviennent des 5 régions (BE : 1 – G1 : 1 – G2 : 2 – TH : 1 – VU : 4). Quatre d'entre eux appartiennent au réseau d'enseignement prioritaire (REP). En effet, les 6 établissements qui faisaient partie du REP à la rentrée 2007 avaient accepté dans leur projet l'idée de mettre en place un conseil au printemps qui suivait, en respectant en principe le règlement C1 10.19 qui venait d'être adopté, mais sans élections formelles (un établissement du REP n'a pas pu répondre à cette demande institutionnelle, en fin de compte, pour des raisons conjoncturelles). Les 5 autres écoles ou établissements qui avaient déjà mis en place un conseil connaissent des réalités différentes. A la base, il y a bien entendu une démarche volontariste, une adhésion au projet autant des parents que des enseignants. Certains peuvent se prévaloir d'une forte expérience quand l'origine du conseil remonte à plusieurs années (+ de 20 ans dans un cas). Toutefois, ces établissements – les 4 du REP y compris car le projet implique un accord de l'équipe – se montrent encore mitigés par rapport à la question 1 « D'une manière générale, êtes-vous favorable à la création de conseils d'établissement ? » (24,6% de « Oui, entièrement » ; 31,9% de « Oui » ; 31,9% de « Oui, mais avec des réserves » et 11,6% de « Non »). En revanche, l'adhésion est forte à la question 5 par rapport au nouveau règlement qui devrait, dans leur cas, s'appliquer au conseil existant (56,9% de « Oui »).

## REP et conseils

Si l'on ne se préoccupe que du REP, il est intéressant de constater que les résultats diffèrent à nouveau – le REP s'était distingué dans la précédente enquête du syndicat en montrant un indice de satisfaction par rapport à la mise en place du nouveau fonctionnement (5,2 sur une échelle de 1 à 8) meilleur que le reste des établissements (3,5 / 8). Sur les 14 établissements que compte le REP actuellement, 13 ont répondu à l'enquête (209 réponses = le 20,5% du total). Par exemple, à la question 1 « *D'une manière générale, êtes-vous favorable à la création de conseils d'établissement ?* », il y a 13% de « Oui, entièrement » (contre 6,2% de moyenne générale) ; 34,3% de « Oui » (contre 21,5%) ; 35,7% de « Oui, mais avec des réserves » (contre 44,2%) et 17% de « Non » (contre 27,3%). Le REP, tout en se montrant plus favorable aux conseils que l'ensemble des établissements, reste quand même partagé.

### Hétérogénéité et homogénéité relatives des établissements et des régions

En vue de la suite, il est légitime de se poser la question de savoir si, finalement, les avis sont diversifiés au sein de chaque établissement – auquel cas il serait plus délicat d'en tirer des conclusions – ou si des tendances d'équipes existent et permettraient de donner des réponses différenciées. La lecture des décomptes des établissements fournis par les délégué-e-s permet d'estimer – sans donner de chiffres, trop longs à sortir – que les colorations des divers établissements sont visibles, avec des nuances, naturellement. Ainsi, à la question 5 par exemple, il est évident que des équipes entières penchent vers le « il faudrait différer » et le « Non » - ce qui laisse penser que l'établissement n'est pas prêt pour la mise en place d'un conseil - et que d'autres se situent nettement plus du côté de « Oui », même s'il y a quelques voix en faveur du report. Au niveau des régions, les résultats paraissent davantage homogènes, avec des exceptions. En prenant par exemple la question 1 « *D'une manière générale, êtes-vous favorable à la création de conseils d'établissement ?* » et la réponse principale apportée (« Oui, mais avec des réserves » à 44,2%), on voit que séparément les régions répondent : BE : 45,9% ; G1 : 50% ; G2 : 45,9% ; TH : 47% ; VU : 33,2%. A la réponse « Non » à cette même question, (27,3% en moyenne générale), cela donne : BE : 29,7% ; G1 : 25,1% ; G2 : 21,2% ; TH : 32,2% ; VU : 29,5%.

## E. Conclusion

Lancer une enquête supplémentaire se justifiait pleinement. Elle a au moins permis à nombre de collègues de s'intéresser de plus près aux conseils d'établissement. Il est toutefois préoccupant de constater, une de fois de plus, que la communication du département a été défailante. Le règlement date en effet de décembre 2007 mais aucune vraie information n'a été planifiée ensuite. Les directrices et directeurs d'établissement (Dir-E) ont diversement interprété l'importance de cette nouveauté et, de ce fait, les équipes ont reçu des messages très différents tant au niveau de leur sens que du degré d'attention à leur accorder.

### Des paradoxes et des avis partagés

Le corps enseignant n'est pas très au fait du règlement disponible depuis plus d'un an mais estime connaître les modalités liées aux élections (arrêté du DIP). En réalité, ce serait plutôt le contraire. Seuls les Dir-E ont reçu de la part de la direction générale l'arrêté (en outre paru dans la FAO le 7 janvier 2009) mais ils ne l'ont pas transmis à leurs équipes. Ainsi, beaucoup d'enseignant-e-s ont découvert avec étonnement que des élections tacites étaient possibles (ils s'attendaient à voter de toute façon). En gros, on peut juger que le corps enseignant est divisé sur l'opportunité de mettre en place maintenant les conseils. Il ne faut pas oublier que plus d'un quart (27,3%) est opposé à cette instance (Q1) et que le cumul des « Non » et des souhaits de voir différer la création d'un conseil (Q5) donne 49% d'avis qui plaident en faveur d'une certaine prudence.

### Un gain pas évident... alors de la souplesse !

Le bénéfice d'un conseil tel que proposé par le DIP reviendrait surtout aux parents. Le corps enseignant et les élèves n'en profiteraient pas vraiment. Cette vision des choses est problématique dans le sens où on est en droit d'imaginer que les enseignant-e-s risquent de manquer d'implication dans une structure à laquelle ils et elles ne croient pas. Par ailleurs, comme les relations famille-école semblent au beau fixe, le risque de les étouffer dans un conseil restreint doit être mesuré. La résolution de l'Assemblée des délégué-e-s (AD) intègre les résultats de l'enquête et demande de différencier, de tenir compte de contextes locaux, de respecter le principe d'autonomie partielle ; quoi de plus raisonnable ?



# ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S

2008-2009 – Séance no 2 – 27 janvier 2009

Enquête auprès du corps enseignant

Genève, le 13 janvier 2009

## Conseils d'établissement

### QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL

Cocher la case correspondant le mieux à votre avis (une seule réponse par question), en vous référant de préférence à votre contexte local.

**1. D'une manière générale, êtes-vous favorable à la création de Conseils d'établissement ?**

Oui, entièrement  Oui  Oui, mais avec des réserves  Non

**2. Estimez-vous connaître le règlement C 1 10.19 ? (règlement sur les Conseils d'établissement)**

Oui, parfaitement  Oui  Oui, approximativement  Non

**3. Les modalités concernant les élections de chaque catégorie des membres permanents du Conseil vous semblent-elles claires ?**

Oui, parfaitement  Oui  Oui, grosso modo  Non

**4. Comment jugez-vous l'information sur les Conseils qui vous a été fournie à ce jour ?**

Excellente  Bonne  Insuffisante  Inexistante

**5. Pensez-vous que votre établissement est prêt pour la mise en place d'un Conseil au printemps 2009 ?**

Oui, sans aucun doute  Oui  Non, il faudrait différer  Non

(si votre établissement a déjà un Conseil en place, répondez dans la perspective de devoir l'adapter au règlement)

**6. Comment qualifiez-vous les relations actuelles entre les parents (APE, cas échéant) et le corps enseignant ?**

Excellentes  Bonnes  Difficiles  Inexistantes

**7. Selon vous, quelle sera la catégorie la première bénéficiaire de la mise en place du Conseil ?**

les enseignants  les autorités communales  les élèves

les parents  le personnel administratif  le parascolaire

les Dir-E  toutes les catégories  aucune catégorie

***A rendre avant le 22 janvier 2009 !***

**Merci de remettre ce questionnaire rempli à votre délégué-e d'établissement** ou son/sa suppléant-e, voire au correspondant de bâtiment, qui transmettra.

Un *seul* récapitulatif par établissement, décompte de toutes les réponses obtenues, établi par le/la délégué-e (ou une autre personne clairement désignée) sur un support ad hoc, sera remis à la SPG. Le syndicat traitera donc au maximum 91 documents et additionnera tous les chiffres fournis. Chaque réponse individuelle sera ainsi prise en compte. Pour que le taux de retour soit significatif, merci de vous acquitter de cette tâche et d'enjoindre vos collègues (même non membres SPG) à faire de même

Veillez donc à rendre ce formulaire à la bonne personne et dans le délai imparti. L'Assemblée des délégué-e-s (AD) du 27 janvier prendra connaissance des résultats et adoptera une position.

Merci de votre collaboration !

*Le bureau de l'AD et le comité*

RAPPEL : Tout membre SPG peut participer aux AD/SPG avec voix consultative.



# ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S

Séance no 2 – 27 janvier 2009

## RÉSOLUTION

### CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT – février 2009

#### Considérant

- La prise de position de la fédération des enseignantes et enseignants genevois (FEG) du 14 septembre 2006 ;
- Les avis mitigés du corps enseignant (cf. enquête SPG sur les conseils d'établissement – janvier 2009) concernant la mise en place des conseils d'établissement dus principalement :
  - Au manque général à la fois d'informations et de préparation des enseignants ;
  - À la décision du DIP de fixer et maintenir la date de l'élection des membres des conseils d'établissement simultanément à l'inscription des nouveaux élèves, malgré les remarques et alertes données par l'association professionnelle ;
  - Au fait que, face à la lourdeur de la mise en place du nouveau fonctionnement de l'enseignement primaire, l'instauration des conseils d'établissement est considérée comme une surcharge de travail parfois malvenue dans le contexte de cette année scolaire ;

*Les délégué-e-s de la Société pédagogique genevoise, réuni-e-s en Assemblée ordinaire (AD) le 27 janvier 2009,*

- **Constatent** que les conditions de réussite nécessaires à l'introduction d'une nouvelle instance en février 2009, ne sont à ce jour pas toutes remplies : précipitation, flou, cumul d'échéances (inscriptions et élections des représentants des parents), application d'un règlement précis dont les acteurs n'ont pu anticiper ni l'impact ni les enjeux sous-jacents, ignorance de l'arrêté du DIP sur les modalités des élections, etc. ;
- **Déplorent** le manque de sérieux dont la DGEP et le DIP ont fait preuve en sous-estimant à la fois l'importance de l'opération et les difficultés à mettre en place les conseils d'établissement ;
- **Dénoncent** les pressions qui ont été faites sur le corps enseignant, notamment pour l'obliger à désigner des candidat-e-s, et la rétention d'informations qui l'ont empêché de se prononcer en connaissance de cause ;
- **S'opposent** à une mise en place unilatérale et uniforme des conseils dans tous les établissements, qui ne tient compte ni des pratiques déjà existantes, ni des réalités locales, et qui est contraire au principe d'autonomie partielle visé.

En conséquence, les délégué-e-s demandent que le département revoie son plan de mise en œuvre des conseils d'établissement et se décide à :

- **Accorder plus de souplesse** dans la mise en place des conseils pour permettre aux établissements qui ont déjà développé des pratiques de les poursuivre et de les aménager progressivement afin qu'elles répondent aux exigences du DIP ;
- **Autoriser les équipes qui le désirent à différer**, dans un délai raisonnable, la mise en place d'un conseil, notamment si l'attente de la création d'une APE nécessite ce report ou si la configuration de l'établissement (nombre de bâtiments) constitue un obstacle ;
- **Accepter que les conseils d'établissement**, en tant que nouvelles structures, prennent le temps de se préparer à fonctionner, notamment en travaillant très précisément sur les règlements qui cadreront leurs futurs travaux ;
- **Prévoir des actions d'informations** et de préparation des délégués en particulier, des équipes en général, pour que ces conseils d'établissement démarrent dans de bonnes conditions (particulièrement dans les quartiers sensibles du point de vue de la relation famille école ou avec les communes).

#### **Résolution adoptée à l'UNANIMITÉ (4 abstentions)**

[Voix exprimées (bulletins de vote retrouvés) :  
établissements : 67/73 sièges ; corps professionnels : 20/34 sièges ; soit 87 voix sur 107]